

Logo de la commune

2007 – 2009

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Ville de Mérignac

Logo de l'Etat

En partenariat avec
autres logos des partenaires

Sommaire

Présentation générale

- I. La cohérence du Cucs avec les autres politiques territoriales et les dispositifs existants.
 1. Une dynamique territoriale en matière de cohésion sociale et de projet urbain
 2. Un réseau d'acteurs et des dispositifs opérationnels

- II. Eléments de diagnostic et principaux enjeux
 1. Sur l'ensemble de la commune
 2. Sur les quartiers prioritaires
 3. Les principaux enjeux du CUCS

- III. Les orientations thématiques.
 1. Habitat et cadre de vie
 2. Emploi, insertion
 3. Education et prévention
 4. Sport, culture, jeunesse
 5. Développement social, citoyenneté

- IV. Le pilotage, l'animation et l'évaluation

Annexe : éléments statistiques

Présentation générale

La ville de Mérignac s'est engagée à deux reprises dans une démarche de contrat de ville depuis les années 1990 ce qui témoigne de sa volonté d'agir dans la durée contre les phénomènes d'exclusion sociale et pour une insertion des quartiers les plus défavorisés de son territoire.

Bien avant que les opérations de renouvellement urbain ne deviennent le fer de lance au niveau national de la reconquête de ces quartiers, la ville de Mérignac avait initié un projet lourd de démolition reconstruction à Beaudésert. Elle continue aujourd'hui dans cette voie sur deux autres quartiers prioritaires : les Pins et les Fleurs.

Elle a par ailleurs soutenu de nombreuses initiatives sur le plan social, économique, dans les domaines de l'éducation, du sport...

En effet même si Mérignac ne peut être considérée aujourd'hui comme une commune fortement touchée par les phénomènes caractéristiques des quartiers les plus sensibles de la politique de la ville, il serait erroné de considérer que « tout va bien ».

Plusieurs indicateurs témoignent par exemple de l'importance du chômage et de la précarité sociale¹ dans une commune qui possède pourtant des entreprises dynamiques et des dispositifs d'aide à l'emploi pertinents et efficaces. De même la revalorisation urbaine de certains quartiers à travers des aménagements engagés de longue date ne doit pas cacher la fragilité de cette reconquête et le maintien dans plusieurs secteurs de la ville de quartiers voire même d'immeubles ou groupes d'immeubles qui présentent de réelles difficultés tant sur le plan socio économique que sur le plan urbain.

La convention territoriale 2000 / 2006 s'inscrivait dans la continuité de celle qui avait précédé en définissant quatre axes prioritaires :

- la requalification des quartiers en difficulté par des opérations de renouvellement urbain,
- le développement social,
- l'insertion et le développement économique,
- la prévention et la sécurité.

Ces thématiques restent d'actualité et correspondent d'ailleurs assez globalement aux nouvelles priorités que l'Etat entend se donner dans le cadre des nouveaux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

¹ Cf annexe statistiques

Conformément aux critères définis par la DIV, les quartiers priorités dans le CUCS de Mérignac sont les suivants :

- groupe 2 : Beaudésert, le Burck, Capeyron / les Pins
- groupe 3 : Beutre

I. La cohérence du Cucs avec les autres politiques territoriales et les dispositifs existants.

1. Une dynamique territoriale en matière de cohésion sociale et de projet urbain

Mérignac est engagée dans une politique active de développement et d'aménagement qui s'inscrit notamment :

- dans une stratégie de développement durable avec l'Agenda 21,
- dans une politique d'aménagement et d'équipement définie dans le PLU, récemment approuvé,

L'Agenda 21 prescrit un certain nombre d'orientations qui rejoignent les objectifs généraux du CUCS et qui démontrent que l'engagement solidaire est bien « *au cœur de l'action municipale* » :

- *« développer une politique volontariste de prévention et de lutte contre les inégalités,*
- *Promouvoir une offre de services en faveur de la petite enfance et des personnes âgées,*
- *Créer des services et des équipements sportifs, culturels et de loisirs de haut niveau,*
- *Favoriser des pratiques innovantes pour la participation des habitants ».*

La ville de Mérignac est caractérisée par un puissant pôle industriel et tertiaire. Elle va créer un parc technologique et développer des zones d'activité pour maintenir l'attractivité du territoire en direction des entreprises. La proximité de ce gisement d'emplois et de services devra être mise à profit pour l'ensemble de la population mérignacaise.

2. Un réseau d'acteurs et des dispositifs opérationnels

La Ville de Mérignac possède un réseau d'acteurs locaux très impliqués dans la politique de la ville.

Ces partenaires développent d'ores et déjà des actions et projets à travers divers dispositifs opérationnels, qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs politiques du CUCS. En s'appuyant sur ce réseau, il s'agira de veiller à la cohérence des politiques engagées et de s'assurer de la complémentarité des actions :

A titre d'exemple :

- dans le domaine de l'insertion, articulation avec la Mission Locale et le PLIE,
 - dans le domaine de l'Education, articulation avec le projet de réussite éducative,
 - dans le domaine de la prévention, articulation avec le Contrat Local de Sécurité, (médiateurs, éducateurs spécialisés,...),
 - dans le domaine culturel, articulation avec la politique culturelle de la ville (Pin Galant, Krakatoa, médiathèque...)
 - dans le domaine de la jeunesse, articulation avec le projet Educatif local (11 centres d'animation, Drop de Béton, le Sport Athlétique Mérignacais, ...),
-

II. Eléments de diagnostic et principaux enjeux

Après analyse de près de cent actions du précédent contrat de ville, des éléments de diagnostic ont pu être collectés soit au titre des thématiques soit au titre des territoires prioritaires. Ils sont présentés au titre de l'habitat et du cadre de vie dans le chapitre ci-dessous. D'autres éléments de diagnostic sont présentés dans le cadre de chacune des thématiques.

1. Diagnostic pour l'ensemble de la commune

On doit constater que la ville de Mérignac ne présente pas (ou plus après la rénovation de Beaudésert) les caractéristiques d'une ville confrontée à un vaste quartier qui cumule handicaps urbains et sociaux justifiant une approche lourde de renouvellement urbain. Le tissu urbain est relativement bien diversifié et présente une réelle mixité.

Cependant il faut noter que subsistent des poches d'habitat qui présentent des signes réels de fragilité et sur lesquels une intervention préventive est nécessaire et urgente. Les problèmes sont souvent très fortement localisés sur tel immeuble ou groupe d'immeubles et l'approche par quartier devra être complétée par une attention plus fine sur des parcelles ou des îlots.

Le fonctionnement du marché du logement révèle une situation extrêmement tendue. On estime à 50 000 le nombre de demandes de logements en instance et le seul bailleur DOMOFRANCE fait état de 25 000 demandes non satisfaites dans un fichier remis à jour très régulièrement. Une partie de l'explication réside aussi dans le très faible taux de rotation des locataires qui tourne autour de 8 %. D'autres éléments ont été également soulignés : PLU assez restrictif, très peu d'opportunités foncières...

Le PLH d'agglomération qui est en révision pourrait aussi intégrer la clause qui est pourtant devenue habituelle désormais dans beaucoup de PLU, de l'obligation de réaliser un pourcentage de logements sociaux dans toutes les opérations menées à l'initiative de promoteurs privés.

La ville de Mérignac conduit plusieurs opérations en collaboration avec plusieurs bailleurs sociaux et des promoteurs privés. Plusieurs d'entre elles ont été engagées et pour certaines menées à leur terme.

Cependant des actions envisagées dans la précédente convention territoriale n'ont pas été réalisées : conventions de gestion urbaine de proximité (GUP), mise en place d'une commission locale de l'habitat, diagnostic des copropriétés afin de définir des stratégies d'intervention, mise en place de dispositifs de sous-location. D'autres connaissent un début de réalisation notamment concernant l'amélioration des réponses pour le logement des jeunes (étude réalisée et orientations validées) ou l'accessibilité des équipements (transports) et des logements pour les personnes handicapées.

2. Diagnostic pour les quartiers prioritaires :

Les trois principaux quartiers sont localisés en périphérie de la commune (Beaudésert, Le Burck et Beutre) et ne seront pas desservis par le tramway en cours de construction. Deux autres quartiers sont proches du centre ville.

Beaudésert

Le quartier de Beaudésert, seul quartier de Mérignac classé en ZUS, a fait l'objet d'une opération lourde de démolition / reconstruction qui s'est essentiellement déroulée durant le précédent contrat de ville.

Depuis 2001, les **constructions neuves** ont été réalisées sur la cité Concorde : Terrasses du Jazz et clos des Musiciens.

Des **constructions complémentaires**, en vue de créer une mixité sociale sur le quartier ont vu le jour sur les terrains Dessarps, Yaigre, Airborne et Lecindus. Au total, près de 300 nouveaux logements, dont 255 en accession à la propriété (160 collectifs et 95 maisons individuelles).

Les **aménagement de voirie** ont été faits : esplanade des Marronniers, requalification de l'avenue des Marronniers (restent les tranches Galus/rocade et Envol/Beaudésert). Il faut ajouter les rues Rouget de Lisle et Val d'Or, non prévues dans le contrat.

Les **aménagement extérieurs de la Résidence Concorde** ont fait l'objet d'un partenariat Habitation Economique et Ville et ont été primés par l'Etat dans le cadre de l'appel à projet « Mieux vivre Ensemble ».

La **création de zones tampons** entre l'habitat et les zones d'activités s'est heurtée au problème de la gestion de ces espaces. Ni la CUB, ni la Ville n'ayant souhaité en assurer l'entretien, cette proposition n'a pas été suivie d'effets. Cependant, la mise en impasse avec raquettes de retournement des rues Val d'Or (partie) et Genêts, ainsi que la desserte de l'entreprise First Métal sur la voie nouvelle du Parc Saint-Exupéry ont été réalisées afin de sécuriser l'avenue des Marronniers. Il convient d'ajouter que l'ouverture de l'avenue Jacqueline Auriol a permis de ne plus utiliser la rue de Galus et l'avenue des Marronniers pour rejoindre le Parc Saint-Exupéry, d'une part, et de mieux désenclaver le quartier, d'autre part.

Cette opération recueille aujourd'hui un réel satisfecit en raison de la qualité des réalisations du point de vue architectural. Mais elle est également montrée en exemple en termes de mixité sociale puisque après les opérations d'habitat social qui ont donné l'impulsion avec une ambition forte de qualité, les promoteurs privés ont pris le relais ce qui est un signe tangible de la nouvelle attractivité de ce quartier. Les réserves principales portent sur l'opportunité même d'avoir initié une opération qui se situe dans la zone de bruit de l'aéroport et risque de ne pas pouvoir atteindre une taille critique pour que des activités commerciales s'y implantent durablement. Cette réserve incite désormais la maîtrise d'ouvrage à imaginer des solutions innovantes pour faire de Beaudésert un véritable quartier où il fait bon vivre. Une attention toute particulière devra être apportée à l'intégration des nouveaux habitants pour qu'ils soient véritablement accueillis et participent à la vie sociale du quartier.

L'action publique d'aménagement s'est fortement ralentie au cours du dernier contrat de ville. Le projet prioritaire aujourd'hui est de reconstruire l'école (si l'on veut éviter un phénomène de ségrégation scolaire) et par la suite le pôle d'équipement public.

Mais il conviendra également de garder une certaine vigilance sur l'évolution du peuplement et de l'entretien de l'habitat privé. La stricte logique financière de beaucoup de ces investissements (revente systématique au terme des avantages fiscaux ou de l'amortissement des emprunts) pourrait se traduire à terme par un désengagement des propriétaires bailleurs dans l'entretien de leur patrimoine.

Enfin il convient de souligner que ce quartier est encore habité par des populations fragiles (33 % d'étrangers contre 3,7 % pour la commune, niveau de formation faible, taux de chômage élevé, 31 % de titulaires de minima sociaux contre 16 % pour Mérignac)². Le maintien voire le renforcement d'un accompagnement social, d'insertion par l'économique

² Source Caf 2006

(quelles relations possibles avec les entreprises qui entourent le quartier ?) sont sans aucun doute encore d'actualité.

Les jardins familiaux de Beaudésert (malgré certaines difficultés de gestion) constituent également une réelle réussite en termes de lien social mais une fragilité de fonctionnement subsiste.

Le Burck

22 barres en copropriété à la limite du territoire communal, à proximité de Pessac.

Chacun s'accorde à dire aujourd'hui que ce quartier est celui qui présente le plus de risques d'évolutions négatives. Vétusté des logements (malgré une OPAH), aspect médiocre des commerces et équipements, départ progressif des copropriétaires occupants et leur remplacement par des locataires de condition très modestes et également de grandes familles.

Quelques chiffres toujours issus de données CAF donnent la mesure des problèmes : 93 % des locataires sont dans le parc privé et 54 % pour Mérignac, 2 % touchent l'APL contre 54 % pour Mérignac, 27 % sont titulaires des minima sociaux contre 16 % pour Mérignac. L'abstention record aux élections est également un indicateur inquiétant.

La **restructuration du château** a donné lieu à des recherches de solutions, en liaison avec les utilisateurs, afin de créer un point-lecture. Cela n'a pu aboutir en raison des besoins en espaces supplémentaires du Centre Social et du refus de Club de pétanque de céder une partie de ses locaux. Par ailleurs, la fermeture de la Chapelle Saint-Bernard a obligé la Ville à trouver un lieu d'accueil pour l'association caritative Saint-Vincent de Paul, très implantée sur le quartier. Le problème de l'amélioration des conditions d'accueil du public et de stockage pour le Secours Populaire, installé dans une aile du château, reste entier.

Par contre, un **travail important à été réalisé sur les abords** avec la création, en partenariat étroit avec les associations présentes dans un groupe de travail du Conseil de quartier, de l'**Espace Tournesol** (plantations, tables de pique-nique, mobilier urbain) et de l'**aire de jeux**.

La **restructuration du Centre Commercial** n'a pas été engagée en raison de la complexité d'action sur une copropriété regroupant commerces et logements. Actuellement, **une approche est effectuées par l'OPAC AQUITANIS** pour essayer de restructurer la partie ouest du Centre Commercial, en liaison avec le projet de reconstruction de locaux paroissiaux et de logements sociaux, sur le terrain appartenant à l'Archevêché de Bordeaux et limitrophe du Centre Commercial. Il convient de noter que la Municipalité a participé à **des travaux de rénovation et de sécurisation du parking du Centre Commercial**. Cette action donne pleine satisfaction aux utilisateurs, commerçants et clients.

En matière d'aménagement de voiries, seul le marquage au sol de stationnements a été réalisé sur l'avenue du Maréchal Juin. Des coussins berlinois ont été installés rue Robert Schumann aux abords des groupes scolaires et du Centre de Loisirs, afin de limiter la vitesse.

En ce qui concerne les **services publics**, le **local de l'Agence Postale a été réaménagé**. Une étude de programmation est en cours pour la **construction d'une crèche, à laquelle sera associé le Point-Lecture** qui n'a pu être aménagé dans le château.

Ce quartier survit en raison de la crise du logement qui sévit sur l'agglomération et de l'intérêt des propriétaires pour l'instant de maintenir leur patrimoine au moins en l'état

La question est donc désormais : comment prévenir la dégradation de la situation tant sur le plan social que sur le plan immobilier ?

Beutre

Isolé après la rocade à proximité de l'aéroport, ce quartier a accueilli dans le passé une partie de la population relogée de Mériadeck dans des cités d'urgence maintenues jusqu'à aujourd'hui et réhabilitées.

Par la suite, et ce phénomène se poursuit, des opérations de construction se sont développées sans qu'une organisation de quartier puisse permettre aux habitants anciens et nouveaux de se retrouver et d'échanger. Au contraire « *une partie des habitants y ressent un sentiment d'isolement ainsi qu'un fort sentiment d'insécurité et d'oubli* »³

La ville cependant a réalisé d'importants équipements (école maternelle, crèche, crèche parentale, centre social, centre de loisirs...) et un centre commercial a tenté une implantation qui semble cependant ne pas être viable. Le quartier va subir encore des bouleversements avec la réalisation de la déviation de Beutre et donc la désaffectation prévisible de la voie qui actuellement dessert le quartier et maintient un lien avec le territoire communal.

Les **aménagement de liaisons piétonnes et cyclables** entre les lotissements et le long des Ontines n'ont pas été réalisées.

Il en est de même pour la **création de la zone 30** avenue de l'Argonne.

Actuellement, l'**avenue de Pagneau**, est en cours de requalification. Elle sera suivie par l'avenue Jean Monnet en 2007.

Pour les équipements, un **point-lecture a été créé** et la **crèche parentale** sera relogée dans des locaux disponibles du Centre Commercial.

Là encore une véritable stratégie territoriale de revalorisation et de transformation de l'image est à mettre en oeuvre.

Les Pins

³ Atlas de la politique de la ville. 2003

Ce quartier est inséré dans un tissu de maisons individuelles. La résidence des Pins (340 logements) fait l'objet d'une importante opération de démolition reconstruction en raison du caractère obsolète des logements existants. Des difficultés techniques sont apparues (mise au point du dossier avec la CUB, dossier d'AO infructueux). La première tranche de 186 logements a débuté. Mais il reste à définir une véritable approche urbanistique au niveau de la voirie et des espaces publics.

A souligner également que le quartier des Pins se situe à proximité immédiate de la copropriété de Capeyron (6 barres de R + 10). Ces immenses immeubles ne présentent pas actuellement de signes patents de déqualification (malgré certains faits de délinquance).

Le risque d'une évolution rapide n'est pas à exclure pour certains observateurs qui préconisent la mise en place d'une veille attentive aux signes avant coureurs de ce qui pourrait se transformer en graves difficultés. Par ex. actes récents de vandalisme et surtout baisse des inscriptions à l'école des Bosquets qui semble faire l'objet d'un certain rejet d'une partie de la population.

Les Fleurs

La première tranche de 86 logements a été livrée fin 2005. Cela concerne des collectifs et des maisons individuelles, ainsi que les espaces communs.

La deuxième tranche (51 logements) est en cours et devrait être livrée au printemps 2007. A noter que 130 logements ont été ou seront démolis et que 137 seront reconstruits. Le réaménagement complet des voiries externes à l'opération (voiries et trottoirs, plantations, éclairage public, mobilier urbain) a été fait en 2005 pour l'avenue de Canéjan et la rue Bertheau et sera réalisé en 2007 pour la rue des Fleurs à l'issue des travaux de la 2^{ème} tranche.

L'opération de réhabilitation étant quasiment terminée, ce quartier n'a pas été retenu dans la géographie prioritaire du CUCS.

3. Les principaux enjeux du CUCS :

En termes de contenu, les principaux enjeux du CUCS sont de maintenir et développer la mixité sociale, l'insertion des habitants et d'améliorer le cadre de vie dans les quartiers prioritaires.

- Poursuivre et amplifier l'accompagnement social des populations les plus en difficulté, la prévention et l'insertion par l'économie,
- Favoriser l'implantation d'équipements structurants visant à apporter les services publics dans les quartiers,

- Favoriser la mobilité pour l'accès de tous aux services et équipements sociaux, sportifs ou culturels,
- Prévenir les difficultés liées aux co-propriétés

En termes de méthode et d'organisation la ville de Mérignac souhaite mobiliser l'ensemble des partenaires et institutions dans une démarche de projet. Elle mettra en place un pilotage effectif des services municipaux au service d'une approche globale.

III. Les orientations thématiques

1. Habitat et cadre de vie

a) Les objectifs opérationnels transversaux

1°) Renforcer le pilotage et la coordination à travers **la mise en place d'une instance partenariale** sur les questions d'urbanisme, d'habitat et de stratégie urbaine. Elle associerait outre les élus et services municipaux, les administrations de l'Etat concernées, les bailleurs et les associations de locataires. Son objet serait :

- de renforcer le pilotage de la ville sur les opérations d'urbanisme en imposant des critères de qualité urbaine et architecturale, de prise en compte du développement durable (HQE), de vérification des loyers d'équilibre (groupe de pilotage systématique sur toute opération nouvelle),
- d'échanger des informations réciproques permettant de définir des stratégies de peuplement harmonisées entre les différents partenaires,
- d'assurer la mise en œuvre des programmes de gestion urbaine de proximité.

2°) Obtenir dans le cadre du règlement du PLH d'agglomération, l'intégration systématique d'un pourcentage de construction de logements sociaux dans les opérations de promotion privée.

3°) Engager une démarche très volontaire mais mûrement réfléchie afin de prévenir une évolution dangereuse de certaines copropriétés et particulièrement du quartier du Burck et de Capeyron.

4°) Mettre en place au niveau de Beaudésert, de Beutre et de Capeyron des dispositifs de veille et de suivi social.

b) Les objectifs opérationnels territorialisés

Beaudésert :

- renforcer les services et les équipements : centre social, antenne médiathèque, locaux commerciaux.
- favoriser la rencontre entre anciens et nouveaux habitants grâce au renforcement des services et des animations pour l'ensemble de la population.
- reconstruire le groupe scolaire afin d'accueillir la grande majorité des enfants résidant dans le quartier.

Le Burck :

- mettre en place une stratégie coordonnée de prévention des difficultés liées aux copropriétés.
- encourager la diversification de l'offre d'habitat et l'amélioration du pôle d'équipement commercial et public.
- renforcer la participation des habitants.
- engager des opérations en direction des jeunes et des populations vulnérables.
- soutenir l'implantation d'équipements mixtes (crèche / antenne médiathèque).

Beutre :

- privilégier la revalorisation symbolique du quartier (actions d'aménagement, actions culturelles, animations...)
- requalifier l'habitat en maintenant l'occupation sociale.
- soutenir toutes les initiatives visant à lutter contre un sentiment d'isolement.
- soutenir les initiatives de soutien à la parentalité, l'aide aux devoirs, l'accès aux activités culturelles et sportives.

Les Pins / Capeyron :

- mettre en place une stratégie coordonnée de prévention des difficultés liées aux copropriétés,
- favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants dans le quartier.
- recréer un lieu de rencontres et d'échanges pour les habitants.
- conforter les équipements avec un projet d'équipement culturel structurant : le Conservatoire.

2. Emploi / insertion.

2.1. Diagnostic pour cette thématique.

La commune de Mérignac n'est pas la plus défavorisée des communes de la CUB. Cependant certains quartiers sont plus particulièrement touchés par la précarité et le chômage. Ainsi en 2004, les allocataires CAF à bas revenus des quartiers de Beaudésert et du Burck représentent 50 % des allocataires CAF contre 34 % à l'échelle de Mérignac. Toujours en termes de précarité, même taux à Mérignac que sur l'ensemble de la CUB hors Bordeaux (15 % de bénéficiaires pauvres) mais augmentation du nombre de Rmistes plus important à Mérignac qu'ailleurs : 10 % contre 3 % ailleurs. Une tendance inquiétante.

D'autre part la proportion de demandeurs d'emploi de longue durée (32 % en 2004 source ANPE) est en augmentation.

- La clause d'insertion a profité à 55 demandeurs d'emploi sur trois opérations urbaines (Fleurs, Pins et Médiathèque). Près de la moitié d'entre eux se sont ensuite inscrites dans des parcours accompagnés vers l'emploi (via le PLIE ou d'autres dispositifs). D'abord basée sur le volontariat, l'implication des entreprises s'est ensuite davantage formalisée dans le cadre d'une clause de mieux-disant social dans les marchés publics.
- Le chantier d'insertion à caractère culturel (élaboration et gestion d'une pièce de théâtre) conduit par le centre social du Burck a connu un réel succès. Les 12 personnes qui s'y sont engagées ont tenu leur contrat jusqu'au bout avant de s'inscrire ensuite dans le PLIE. Par ailleurs la production culturelle a été de qualité et a donné lieu à 4 représentations. Le vecteur création culturelle a fortement contribué à valoriser l'image des participants/acteurs, à leurs propres yeux et à celui de leurs entourages. Le montage administratif du dossier s'est par contre avéré difficile au regard du caractère atypique de cette activité.
- La création d'une plateforme d'accueil, d'évaluation et de suivi linguistique a apporté la lisibilité et la cohérence qui manquait jusque là dans la lutte contre l'illettrisme. Une centaine de mérignacais en ont profité, dont plus du quart provenant des quartiers politique de la ville. Par ailleurs l'offre de formation dans ce domaine s'est étoffée, notamment via VISA qui a touché 72 mérignacais dont 62 % résident sur les quartiers prioritaires. Par contre la part importante du financement FSE fragilise la pérennité de cette initiative.

2.2 Les orientations prioritaires.

2.2.1. Repérer, mobiliser et accompagner davantage de publics éloignés de l'emploi

- développer les chantiers écoles ou d'insertion
- orienter vers le PLIE davantage d'habitants des quartiers,
- lutter contre l'illettrisme, développer l'apprentissage des savoirs de base et mobiliser davantage les NTIC,
- expérimenter sur un quartier l'animation collective d'une « pépinière des projets citoyens » visant à favoriser la mobilisation active des habitants autour de micro-projets.

2.2.2. Généraliser le recours à la clause d'insertion.

- mobiliser la clause d'insertion sur tous les marchés publics passés par la commune et ses partenaires privés ou institutionnels

2.2.3. Mettre l'accent sur l'insertion sociale et professionnelle des 16 – 25 ans.

- impliquer davantage les parents dans les parcours d'insertion de leurs adolescents,
- démultiplier les partenariats avec l'Education Nationale autour des jeunes interrompant leur cursus scolaire,
- investir le service civil volontaire comme vecteur d'insertion

2.2.4. Investir le champ des services à la personne comme vecteur d'insertion et de développement local.

- rendre lisible et accessible à tous les mérignacais les offres et les demandes de services à la personne.

3. Réussite éducative et prévention

3.1. Diagnostic pour ces thématiques.

3.1.1. EDUCATION

Le taux d'absentéisme ou de décrochage scolaires est relativement faible sur Mérignac ; pour autant, il convient de se préoccuper de les prévenir. Il en est de même des difficultés de comportement ou des conduites addictives qui concernent un certain nombre d'adolescents.

Des cellules de veille éducative ont été montées autour des cinq collèges, avec l'appui méthodologique et logistique de la Mission Locale qui assure l'animation globale de ce dispositif. Une trentaine de réunion a eu lieu ces deux dernières années et une cinquantaine de situations individuelles sont examinées chaque année par les cellules de veille.

L'articulation étroite avec le dispositif des médiateurs sociaux –qui assurent une présence et un repérage de proximité- s'avère très pertinente. L'ensemble du partenariat constitué autour de la Veille Educative semble produire tous ses effets. L'implication (inhabituelle) de la MLT sur ce dispositif permet de prendre rapidement le relais pour les décrocheurs scolaires de 16 ans et plus.

Cependant le problème reste posé des jeunes sortis du collège et qu'on ne repère pas facilement : comment notamment maintenir le contact avec les « parents décrocheurs » et plus particulièrement les familles monoparentales ?

Il faudrait faire également un effort particulier en direction des gens du voyage : 80 enfants sont relativement présents dans le primaire mais ne sont plus scolarisés à partir de la 6ème. Comment élargir le partenariat avec l'Education Nationale pour ces publics ?

3.1.2. PREVENTION-SECURITE

Alors que les dégradations de biens et vols avec violence sont en augmentation sur la commune, les actes de criminalité sont en stagnation.

Cette petite délinquance, ainsi que le comportement agressif de certains jeunes (insultes, non-respect de l'autre, incivilités), participent au développement d'un sentiment d'insécurité dans certains quartiers, même si ce sentiment est surdimensionné par rapport à l'insécurité réelle.

La création d'une équipe de médiateurs sociaux est particulièrement appréciée et semble contribuer à atténuer sensiblement le sentiment d'insécurité dans les quartiers où ils interviennent. Leur activité s'est traduite notamment par le traitement de 61 demandes de médiation en 2005 et par un système de remontées d'informations vers les services techniques concernant l'état des espaces publics. Ils assurent par ailleurs une permanence hebdomadaire dans chacune des mairies annexes (242 sollicitations en 2005) et par une présence régulière dans les quartiers, dans les bus et lors des manifestations de la ville. Leur action semble avoir apporté un certain apaisement dans les relations entre les jeunes et la population même si le sentiment d'insécurité reste toujours présent. Les relations avec les centres sociaux se sont également normalisées avec le temps et une bonne coordination s'est mise en place avec la police municipale, la mission locale (repérage des jeunes) et la veille éducative, les services de prévention.

Sur ce point comme sur les autres il apparaît nécessaire de faire une remise à plat des dispositifs, et des coopérations possibles entre les acteurs. Car on constate que certains réseaux se connaissent et se croisent mais le plus souvent dans des cadres tout à fait informels et sans que ces coordinations ponctuelles puissent permettre de donner une lisibilité à ce qui se fait.

3.2. Les orientations prioritaires pour l'éducation

3.2.1. Favoriser la réussite éducative et scolaire

- valoriser les compétences personnelles et promouvoir l'initiative individuelle des jeunes
- développer le parrainage en direction des collégiens et des jeunes en apprentissage
- développer l'aide aux devoirs et l'accompagnement de la scolarité,
- prévenir le décrochage en 6° des jeunes du voyage,
- développer la veille éducative au niveau des écoles élémentaires et l'articuler avec le PRE

3.2.2. Renforcer la cohérence éducative et veiller à l'équité de l'offre scolaire

- garantir la mixité scolaire et éviter la dépréciation de certaines écoles,
- instituer des procédures pérennes de coopération et de concertation entre tous les acteurs éducatifs à l'échelle des quartiers,
- réguler l'offre éducative afin de limiter les effets de concurrence entre opérateurs et soutenir l'innovation

3.2.3. Mobiliser et soutenir les parents fragilisés

- renforcer l'accompagnement de la scolarité en impliquant les parents,
- organiser des échanges et des rencontres entre parents (actions de soutien à la parentalité),
- porter une attention particulière aux nombreuses familles monoparentales (notamment jeunes mères isolées)
- repérer et soutenir les parents « décrocheurs » identifiés dès la maternelle et l'école élémentaire.

3.3. Les orientations prioritaires pour la prévention

3.3.1. Mettre l'accent sur la médiation et la prévention

- poursuivre et professionnaliser l'action des médiateurs sociaux
- prévenir les crispations et les replis identitaires ou « communautaristes » avec le risque d'enfants « enfermés ».

3.3.2. Apporter écoute et soutien aux adolescents en difficulté

- aller davantage au contact des jeunes déscolarisés et / ou en rupture institutionnelle
- prévenir les conduites addictives (alcool et drogue)
- mettre en place les modalités de soutien et d'accueil des jeunes en souffrance psychosociale

4. Sport, culture, jeunesse

4.1. Diagnostic pour ces thématiques.

a) **Concernant l'action culturelle**, la ville de Mérignac a choisi deux stratégies complémentaires : d'une part développer des projets au plus proche des habitants des quartiers prioritaires et d'autre part favoriser la fréquentation des équipements centraux par les populations de ces quartiers.

Par exemple, la création des antennes de la bibliothèque municipale dans les quartiers participent non seulement d'une action culturelle mais également d'un véritable brassage entre les populations et donc d'une évolution des mentalités permettant de lutter contre les discriminations.

La difficulté est que les personnels chargés de l'accueil sont souvent confrontés à des questions concernant des aspects sociaux ou juridiques ou professionnels sans en avoir nécessairement la compétence. Ne serait-il pas intéressant par exemple de développer un accueil PMI dans les bibliothèques ou de trouver des articulations avec les antennes de la Mission Locale ?

A noter que ces points lecture ont développé des actions très intéressantes de sensibilisation à la lecture avec la démarche d'éviter une approche trop « culturaliste » qui consisterait à privilégier les cultures d'origine du public concerné essentiellement d'origine maghrébine ou africaine, mais au contraire de présenter aussi les grands ouvrages de la littérature française (Fables de La Fontaine par exemple)

D'autre part, un grand nombre d'enfants des quartiers prioritaires a pu assister à des spectacles de qualité au Pin Galant.

A travers le « pass' 15-18 », non seulement ce chéquier a permis d'obtenir des places gratuites pour un certain nombre de spectacles mais surtout des ateliers d'écriture, de musique, de danse ont pu se mettre en place avec l'appui de MAP, d'ALIFS et du KRAKATOA. Les spectacles connaissent un réel succès et permettent de mobiliser environ 200 jeunes et leurs familles.

On souligne cependant que des efforts doivent être faits pour mieux coordonner toutes ces initiatives et que les institutions traditionnelles (par ex conservatoire) ont du mal à adapter leur offre à la demande de la jeunesse. Le résultat est que les jeunes doivent souvent faire appel à des cours privés beaucoup plus chers que l'enseignement dispensé au conservatoire (par exemple entre guitare classique et guitare électrique).

L'idée générale est de développer les brassages entre les quartiers estampillés politique de la ville et les autres mais aussi avec les villes voisines.

b) Pour le sport, la problématique est proche

La pratique sportive constitue un outil d'apprentissage des règles et peut même conduire à l'insertion professionnelle. L'action Drop de béton est en cela exemplaire. L'impact sur les jeunes garçons et filles et également sur les familles est très positif.

Quelques constats cependant :

- le cloisonnement semble subsister entre des démarches à vocation d'insertion et les clubs professionnels,
- certains équipements restent physiquement inaccessibles pour des pratiques amateurs en dehors des horaires de bureau.

Un autre point important concerne le nombre important de clubs de foot (et d'équipes) avec un déficit très net de terrains par rapport à toutes les initiatives qui se manifestent. La ville a engagé un recensement systématique des terrains disponibles et essaye d'établir une prospective d'équipements à créer dans les quinze prochaines années.

4.2. Les orientations prioritaires

Pour le sport et la culture :

Améliorer la coordination et la cohérence des actions à travers notamment une meilleure lisibilité (notamment organiser des temps forts) et une évaluation partagée

4.2.1. La culture.

Impliquer les institutions et associations culturelles comme vecteur d'une culture pour tous.

Objectifs opérationnels :

- renforcer les antennes de quartier de la médiathèque dans leur mission de lien social, d'éducation et de prévention.
- valoriser les quartiers prioritaires et les habitants de ces quartiers par le développement de pratiques culturelles et artistiques.

4.2.2. Le sport.

Inscrire dans la durée le sport comme vecteur de prévention, d'éducation et d'insertion.

- professionnaliser l'accompagnement des activités sportives par des actions de formation
- favoriser l'accès à la formation pour les jeunes,
- encourager la complémentarité entre sport et culture dans les activités proposées
- impulser et consolider des partenariats renforcés entre les structures d'animation et de loisirs et les structures sportives et d'insertion
- rechercher une pérennisation des activités (contrat pluriannuel)

5. Développement social, citoyenneté

5.1.1. Diagnostic pour cette thématique

D'un strict point de vue démographique, après une période de croissance de plus de 8 % entre 1990 et 1999, l'estimation de croissance de 2004 est moins optimiste (+ 1,2 %) et dans cette population le nombre des 0 / 18 ans baisse de près de 10 %. Ce vieillissement s'accompagne d'une nette augmentation du nombre de familles monoparentales. Par ailleurs, comme signalé plus haut, la précarité concerne une population croissante et particulièrement dans les quartiers prioritaires.

La municipalité a développé durant la précédente convention une série d'initiatives visant essentiellement à soutenir le secteur associatif :

- création d'un **Forum de la Vie Associative** en septembre (5^{ème} édition),
- adoption en 2002 d'une Charte de la vie associative,
- ouverture de la **Maison des Associations**, qui connaît en deux ans un réel succès à travers les services qu'elle propose : accueil et orientation des associations, prêt de salles, casier, pool informatique, domiciliation, conseils juridiques, permanences associatives en augmentation constante,...
- mise en place de **Conventions d'objectifs** avec les associations qui bénéficient de subventions supérieure à 8 000 euros, avec rencontre annuelle d'évaluation du partenariat
- édition d'un **Guide des Associations** (tous les deux ans),
- création d'un **Conseil Local de la Vie Associative**, composé d'une trentaine d'associations :
 - préparation du Forum,
 - rédaction du **journal inter-associatif « A l'Asso »**, (5 numéros édités)
 - préparation de formations inter-associative pour 2007.

Parallèlement, les subventions octroyées aux associations ont connu sur ce mandat une **augmentation très importante** : - 2 869 447 euros en 2001 (18 822 339 francs),
- 4 253 168 euros en 2006 (27 898 953 francs).

Soit près de 1 383 000 euros supplémentaire, + 48 % d'augmentation

5.1.2. Orientations prioritaires

L'orientation stratégique prioritaire pour cette thématique sera de favoriser de nouvelles pratiques de participation des habitants dans les différents quartiers.

- initier à l'échelle des quartiers de nouvelles dynamiques citoyennes et participatives basées sur un nouveau rapport habitants / professionnels / élus,
- mettre en place de nouveaux outils de démocratie participative pour les 16 / 25 ans,
- soutenir des micro projets locaux notamment par la mise en place de Fonds de Participation des Habitants (FPH),
- davantage associer les Conseils de Quartier au suivi de la politique de la ville,
- développer des projets locaux de territoire dans une optique de DSL (développement social local).

4. I.V. Pilotage, suivi et évaluation du CUCS

4.3. Le pilotage politique et l'évaluation

4.3.1. Le groupe de pilotage sera l'instance de décision et d'arbitrage du CUCS.

Il sera composé par les élus de la commune, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général et la CAF ou toute autre institution susceptible de participer à la mise en œuvre du programme.

Il se réunira au moins une fois par an pour définir les programmations annuelles dans le cadre des orientations prioritaires et préciser les contributions financières respectives de chaque institution.

Une note de cadrage sera validée et diffusée à l'attention des porteurs de projet. Elle permettra à ceux-ci de prendre connaissance des priorités auxquelles les actions doivent répondre pour s'inscrire dans la programmation annuelle. Elle rappellera également les critères d'éligibilité et de sélection des projets.

4.3.2. Une instance d'évaluation composée de membres du groupe de pilotage ainsi que de quelques personnalités chargées d'apporter un regard extérieur donnera un avis consultatif sur le déroulement du CUCS avant chaque réunion annuelle du groupe de pilotage.

4.4. Une équipe projet dédiée au management du CUCS

- composition et missions / management et méthodologie

Autour d'un **chef de projet** dédié au management du CUCS et rattaché au Directeur Général des Services, une **ingénierie sociale et urbaine** sera mise en place pour s'inscrire dans une véritable dynamique de projet.

Cette équipe de direction de projet :

- assure la coordination du projet d'ensemble à la fois sur le plan thématique et sur le plan territorial,
- élabore et vérifie la mise en œuvre du programme d'actions,
- s'appuie sur quatre relais de quartier chargés de la relation directe avec les associations et les habitants,
- assure une lisibilité forte des démarches de territoire.

Cette équipe de direction comprendra notamment :

- un référent insertion,
- un référent agenda 21 / renouvellement urbain ,
- un référent jeunesse,
- un référent prévention/réussite éducative,
- ...
- un référent Observatoire Social Urbain,
- quatre référents quartiers.

Par thématique, les référents assureront la coordination des différents partenaires concernés.

Enfin, sur la base de tableaux de bord et d'un état des lieux réalisés en 2007, l'Observatoire Social Urbain sera chargé d'assurer l'évaluation du CUCS.

4.5. Une équipe territorialisée

Quatre référents de quartier seront désignés.

- missions du référent de quartier :
 - un maillage des acteurs,
 - un soutien aux associations,
 - un relais de l'équipe projet.

Mérignac

Premiers éléments statistiques territoriaux

Ces données sont extraites :

- de l'observatoire des disparités socio-spatiales de l'agglomération bordelaise. Tableau de bord juillet 2006,
- des statistiques CAF

La convention territoriale d'octobre 2002 faisait déjà état « d'indicateurs de précarité importants avec des disparités territoriales importantes » (Se reporter à la page 6 de la convention territoriale)

Quelles évolutions territoriales pendant le contrat de ville ?

Démographie

La progression de la population qui était de plus de 8 % entre 90 et 99 a tendance à se stabiliser. Vieillesse de la population, les 0/18 baissent de 10 % et faible progression du nombre d'allocataires qui croissent moins qu'ailleurs.

Légère augmentation des familles monoparentales mais augmentation générale sur tous les territoires de la CUB.

En termes de précarité, même taux que sur l'ensemble de la cub hors bx (15 % de bénéficiaires pauvres) mais augmentation du nombre de rmistes plus important à Mérignac qu'ailleurs : 10 % contre 1 % ailleurs.

Demandeurs d'emploi

On constate une diminution importante des demandeurs d'emploi sur l'ensemble des quartiers prioritaires en 2000 et 2004 de la CUB (- 38 %) mais ceci ne concerne pas les populations de Mérignac et de Pessac où les quartiers prioritaires représentent 20 % des populations communales et 27 % des demandeurs d'emploi en 2004. Les disparités territoriales y sont donc très importantes et notamment parce que les populations fragilisées (femmes et jeunes) sont particulièrement représentées.⁴ La ségrégation socio spatiale se manifeste à travers des déséquilibres territoriaux perceptibles dans les statistiques mais également dans la perception vécue par les habitants de ces quartiers (Beutre, Le Burck).

Pauvreté

Entre 99 et 2005 le nombre de bénéficiaires du RMI a augmenté de 10 % à Mérignac et seulement de 1 % pour la Cub.

Les allocataires à bas revenus représentent 28 % des allocataires CAF de Mérignac en 2000 et 34,2 % en 2004, 36,8 % pour la cub en 2000 et 42,6 % en 2004. Lorsqu'on essaye de préciser par quartiers on constate que ce nombre a légèrement diminué pour Beaudésert (55,7 % en 2000 contre 50,7 % en 2004 (ce qui représente seulement 4 familles de moins). Il augmente plus nettement pour le quartier du Burck (40,9 % en 2000 contre 49,4 % en 2004)

Autre indicateurs :

⁴ Observatoire a'urba 2006

La proportion des allocataires présentant un taux de dépendance aux prestations supérieur à 50 % passe de 17,2 % en 2000 à 21,3 % en 2004. Cette augmentation est sensible sur le Burck qui représente en pourcentage la plus forte hausse de toute la CUB. Cependant en valeur absolue cette variation ne représente qu'une augmentation de 4 allocataires de plus. (attention aux interprétations !)

Population immigrée.

Elle reste parfaitement stable entre 2000 et 2004 (3,7 %) mais elle reste encore très élevée sur les quartiers prioritaires :

Beaudésert en 2000 : 29,6 % en 2004 : 33,4 %

Burck en 2000 : 7,3 %, en 2004 ; 6,8 %

En conclusion provisoire : la situation des quartiers prioritaires de Mérignac jusqu'en 2004 n'a pas connu d'amélioration nette et parfois même une certaine aggravation. Concernant le quartier Beaudésert, les apports récents de population sont susceptibles d'avoir changé la donne. Mais on ne pourrait en dire autant pour le quartier du Burck par exemple.